Québec, le 15 septembre 2003

M. Jean-Paul L'Allier Hôtel de Ville 2, rue des Jardins Québec, Qc

Objet : Une nouvelle plaie dans le Vieux-Québec : harcèlement indu par certains agents de surveillance du stationnement.

Monsieur le Maire,

Nous savons que, tout comme nous, vous êtes sensible à l'équilibre fragile des fonctions urbaines dans le Vieux-Québec. Tout comme nous, vous n'ignorez pas aussi que la fonction résidentielle y est la plus menacée, étant donné le nombre des inconvénients que doivent subir les résidants du quartier. Tout comme vous, nous nous efforçons de corriger ou d'atténuer ces inconvénients. Et, bien souvent, nous y réussissons...

Depuis quelques semaines, certains de nos membres nous demandent d'intervenir face à un nouveau type d'inconvénient : le harcèlement par certains agents de surveillance du stationnement. Le problème est le suivant. Un résidant stationne (ou arrête) sa voiture devant chez lui pour en décharger ou y charger divers objets (articles d'épicerie, par exemple) ou pour en nettoyer l'intérieur (coup de chiffon sur le pare-brise ou vacuum). Une portière, le hayon ou même la porte de la résidence peuvent être ouverts ; les clignotants en fonction ; le véhicule placé en retrait, deux roues sur le trottoir – rien n'y fait. Inopinément, souvent dans les minutes qui suivent, c'est-à-dire pratiquement sans délais, un agent se pointe en voiture derrière le véhicule en cause et, sans plus tarder, rédige une contravention. Si le «patient» s'en rend compte et qu'il demande des explications, on lui répond que tout véhicule arrêté en bordure d'un trottoir sans personne derrière le volant est un véhicule «stationné». Sur nos petites rues résidentielles où le stationnement n'est pas permis, il y a donc effraction! Si on insiste quelque peu, on se fait répondre : «Appelez mon boss! Je vous donne son numéro de téléphone...»

Il nous semble que les agents de surveillance du stationnement devraient faire part de discernement et accorder un délai raisonnable aux résidants. Comme vous le savez, le CCVQ insiste toujours sur le fait que dans le Vieux-Québec, à cause des caractéristiques particulières du quartier, on doit adapter et moduler la façon de faire les choses, si on veut éviter que le quartier ne devienne un désert urbain, faute de résidants.

Nous espérons, monsieur le Maire, que le supérieur des agents de surveillance du stationnement, recevra sous peu une directive suggérant qu'il enjoigne à ses subordonné(e)s de faire preuve de discernement et d'un minimum de courtoisie.

Si cette situation malencontreuse se maintient, certains de nos membres envisagent la possibilité de procéder à la signature d'une pétition, qui serait éventuellement rendue publique.

En espérant, monsieur le Maire, que vous saurez donner suite à cette requête, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Robert Robert.

Vice-président et porte-parole du CCVQ.

Cc: M. Jacques Jolicoeur

M. Normand Chatigny M. Jacques Langlois

Mme Nathalie Prud'Homme

M. Marc Des Rivières